

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES
DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

SOJET

Type(s) de produit

PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods

Numéro d'autorisation: BE2022-0011

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0028698-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	SOJET FLYKILL 10 WG PROFI FLY BAIT
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Cropchem España S.L.
	Adresse	Edificio Atalayas Business Center Carril Condomina N°3 Planta 12 30006 Murcia Espagne
Numéro de l'autorisation		BE2022-0011
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		BE-0028698-0000
Date de l'autorisation		13/12/2018
Date d'expiration de l'autorisation		30/09/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Prime Business Park, 2nd Floor Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West) 400056 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Sharda Cropchem Limited site 1 EKOPREVENT KFT. Komló u. 10. 1222 Budapest Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Sharda Cropchem Limited site 1 HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD 393 East Heping Road Shijizhuang China

Substance active	Cis-tricos-9-ene (muscalure)
Nom du fabricant	Denka International Holding B.V.
Adresse du fabricant	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Denka International Holding B.V. site 1 Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	active substance	138261-41-3	428-040-8	10 % (w/w)
Cis-tricos-9-ene (muscalure)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	active substance	27519-02-4	248-505-7	0,1 % (w/w)

2.2. Type(s) de formulation

WG Water dispersible granules

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H410: Very toxic to aquatic life with long lasting effects.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) cis-tricos-9-ene. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P273: Avoid release to the environment.</p> <p>P391: Collect spillage.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉ(E)(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Peinture sur des supports en carton

Type de produit	PT18: Insecticides, acaricides and products to control other arthropods
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Muscidae: Muscidae: Nom commun: Mouches Stade de développement: Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur (locaux industriels / commerciaux; ménages / espaces privés; espaces publics) Intérieur dans les installations d'élevage (abris pour animaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture sur des supports en carton Description détaillée: Afin de traiter une pièce / un bâtiment avec une surface au sol de 100 m ² , 250 g de produit sont dispersés dans 250 mL d'eau et appliqués sur des feuilles de carton d'une surface totale de 1 m ² . Les feuilles de carton sont ensuite réparties dans la zone à traiter.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Afin de traiter une pièce / un bâtiment avec une surface au sol de 100 m ² , 250 g de produit sont dispersés dans 250 mL d'eau et appliqués sur des feuilles de carton d'une surface totale de 1 m ² . Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 6 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Sac de 10 g (HDPE); Bouteille 50-500g (HDPE); Seau de 1-2,5 kg et sac complexe de 1-2 kg (PP ou polyester + aluminium ou complexe métallique + LDPE pour sceller le film dans une boîte en carton)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces (ex. les murs) du bâtiment.
- 2) Ne pas appliquer le produit dans les zones sujettes au lavage / à l'écluse.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- 2) Tenir à l'écart de la nourriture, boissons et des aliments pour animaux.
- 3) Ne pas contaminer la nourriture, alimentation, des ustensiles ou des surfaces en contact avec les aliments.
- 4) Tenir hors de portée des enfants.
- 5) Les cartons ou appareils traités doivent être hors de portée des enfants et des animaux.
- 6) Aucun accès des enfants et des animaux lors de l'application.
- 7) Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages de santé.
- 8) Appliquer uniquement sur des supports non absorbants en carton qui seront ensuite fixés sur les murs et plafonds fréquentés par les mouches.
- 9) L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'une bâche plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- 10) Après le traitement du carton, jetez la feuille de plastique dans les ordures ménagères.
- 11) Le port de gants de protection résistant aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et d'une combinaison de protection à usage unique d'au moins type 6 EN 13034 ou équivalent est requis pour la manipulation du produit. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- 12) Ne laissez pas le produit ou ses résidus ou boues de peinture pénétrer dans le sol, les cours d'eau, les égouts ou le fumier liquide ou sec.
- 13) Ne pas laver les matériaux et l'équipement contaminés (ex. les brosses) dans les éviers.
- 14) Lors de l'application du produit sur les cartons, laissez une zone non traitée autour du bord.
- 15) Lors de la fixation des cartons traités sur les murs ou les plafonds ou en les collectant pour l'élimination, touchez uniquement la zone non traitée autour du bord.
- 16) Ne pas laver les supports traités.
- 17) Nettoyer immédiatement les déversements du produit biocide.
- 18) Le produit peut être appliqué en présence d'animaux si le contact avec le produit est évité.
- 19) Installer les supports traités hors de portée des animaux.
- 20) Retirer tous les supports traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- 21) Ne pas appliquer directement sur le fumier.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1) Les résidus des produits biocides doivent être éliminés conformément à la Directive de Gestion des Déchets (2008/98/EG) et au Catalogue Européen des Déchets (EEC) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales.

2) Laissez les produits biocides dans les conteneurs d'origine.

3) Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

4) Les conteneurs contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.

EWC: 200119 - Code Européen des Déchets: Pesticides

EWC: 150110 - Code Européen des Déchets: Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses

5) L'élimination des feuilles de plastique contaminées, des vêtements et cartons jetables après utilisation et de tous les autres déchets contaminés (par exemple, l'eau de lavage des équipements de nettoyage (par exemple les brosses), le matériel pour collecter les déversements de produits, les mouches mortes) doivent être éliminés conformément au Directive de Gestion des Déchets (2008/98/EG) et le Catalogue Européen des Déchets (EEC) ainsi que les réglementations nationales et régionales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1) Durée de vie: 36 mois

2) Stocker à l'abri de la lumière.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Le produit contient un amérisant.

Teneur en substance active:

Imidacloprid: 10,0% (technical) - 9,7% (pure)

Muscalure : 0,1% (technical) - 0,0801% (pure)